

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BEUQUE Christèle - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusé : ROBERT Stéphane.

Mr Patrick Coulon a été nommé secrétaire.

1 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017

Le Maire procède à la lecture du compte administratif 2017. Il se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		148 311.38	16 788.87		16 788.87	148 311.38
Opérations de l'exercice.....	113 599.71	192 463.05	46 656.36	119 999.03	160 256.07	312 462.08
TOTAUX	113 599.71	340 774.43	63 445.23	119 999.03	177 044.94	460 773.46
Résultats de clôture.....		227 174.72		56 553.80		283 728.52
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES		227 174.72		56 553.80		283 728.52
RESULTATS DEFINITIFS		227 174.72		56 553.80		283 728.52

Monsieur le Maire se retire de la séance. Claude Vuillemenot assure la présidence et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2017 présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2017.

2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 78 863.34 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 148 311.38 €, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 227 174.72 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

* affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	:	50 000.00 €
* affectation au compte 002 (recette de fonctionnement)	:	177 174.72 €

3 – Attribution des subventions pour l'année 2018

Le Conseil Municipal décide, à ce jour, d'accorder une subvention aux organismes suivants pour l'année 2017 :

→ ADMR : 300 €	→ Les Volottes : 300 €	→ CCAS : 6 000 €
----------------	------------------------	------------------

Des subventions pourront être accordées en cours d'année en fonction de l'intérêt des demandes.

4 – Vote du taux des taxes communales 2018

Le Maire explique brièvement la réforme de la taxe d'habitation et les inconnues en découlant.

En bref, l'État devrait prendre en charge le coût des dégrèvements prévus sur la base des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017, les éventuelles augmentations de taux ou diminutions d'abattements futures étant supportées par les contribuables.

Les collectivités demeurent ainsi libres de fixer leur taux d'imposition ainsi que leurs quotités d'abattements futures dans les limites déterminées par la loi. De la sorte, elles percevront l'intégralité du produit qu'elles auront décidé de voter.

Le Maire explique qu'en raison d'un manque de visibilité sur le coût des futurs travaux de la Fontaine, il semble préférable de geler temporairement le processus de baisse enclenché depuis deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des taxes communales pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	:	12.22 %
- Taxe foncière sur bâti	:	14.51 %
- Taxe foncière sur non bâti	:	24.10 %

5 – ONF : devis de travaux 2018

En raison d'un manque d'éléments, le sujet est reporté à la prochaine séance.

6 – Entretien des espaces verts 2018 : devis Agate Paysages

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2018.

Le devis se décompose comme suit :

Tonte et débroussaillage avec ramassage de l'herbe	:	566.40 € T.T.C. le passage
Tonte et débroussaillage sans ramassage	:	440.40 € T.T.C. le passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté.

7 – Renouvellement des contrats des adjoints techniques

Le Maire explique que le contrat de travail des adjoints techniques arrive à échéance au 31 mars prochain. Il convient par conséquent de le renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler ces deux contrats pour une durée d'un an.

Christèle Beuque demande si une augmentation du traitement de ces deux agents est envisagée cette année. Le Maire répond que les élus doivent se prononcer sur ce sujet.

Après discussion, le Maire soumet au vote la proposition d'un nouveau traitement pour les deux agents à hauteur de 11.50 € brut/heure contre 10.93 € actuellement.

4 conseillers y sont défavorables, un s'abstient et 3 votent favorablement.

Les deux contrats seront reconduits avec un traitement similaire au précédent.

8 – Travaux de réfection des parties communes des logements du bâtiment « école »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été envisagé de refaire les parties communes des logements du bâtiment « école » qui sont très fortement dégradées.

Plusieurs devis ont été demandés.

-	Sas Bevilacqua	:	6 968.00 € H.T.
-	Sarl Reverchon	:	2 660.73 € H.T.
-	SCHMITT Pascal	:	2 989.20 € H.T.

Le Maire explique que la commission travaux, après analyse des trois devis, a décidé de retenir l'offre de Pascal SCHMITT pour un montant de 2 989.20 € H.T.

Après discussions et examen des devis, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la réfection des parties communes des logements du bâtiment « école ».

Il décide, à l'unanimité, de ne pas retenir l'offre de la Sas Bevilacqua et accepte, à 2 voix Contre, 1 abstention et 5 voix Pour, de retenir le devis de Pascal SCHMITT d'un montant de 2 989.20 € H.T.

9 – Etanchéité du toit-terrasse de la Maison Commune

Le Maire explique qu'une fuite d'eau, qui proviendrait du toit-terrasse, est survenue dans la salle du bas. Deux entreprises spécialisées ont été contactées pour avis et devis et leur conclusion diverge sur les causes de la fuite. Un seul devis est parvenu en mairie à ce jour.

Il est proposé d'installer une rustine au niveau d'un trou présent à l'angle de 2 murs et de voir si les infiltrations d'eau se poursuivent.

A suivre...

10 – Ecole de Sermange : présentation d'une demande d'aide financière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande émanant de l'institutrice de Sermange qui sollicite les élus afin d'obtenir une participation financière pour une sortie ski, qui a eu lieu le 2 février dernier, et pour l'organisation de la kermesse de fin d'année avec spectacle d'une troupe de cirque.

L'aide financière demandée s'élève à 100 € par élève pour les deux actions.

Le Maire propose au Conseil d'attribuer une participation financière de 80 € par élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention à la Coopérative Scolaire de Sermange de 80 € par enfant de Sermange fréquentant l'école.

11 – Réfection de la passerelle

Le Maire signale que certaines planches de la passerelle sont détériorées. Un devis a été établi pour leur remplacement par des lambourdes en mélèze. Il est précisé que les planches d'origine sont en châtaignier. Le Conseil décide de prendre attache avec Territoires, bureau qui a conçu la place, afin d'obtenir des conseils sur le remplacement des planches.

12 – Questions diverses

► **Décorations de Noël**: Patrice Vuilleminot présente le matériel choisi pour le remplacement des décorations actuelles. Le devis s'élève à 1 255 € H.T. Le Conseil valide la proposition.

► **Randonnée Quad au profit du Téléthon** : Le Conseil valide la gratuité des salles communales au profit des organisateurs de la randonnée en quad pour le Téléthon qui doit avoir lieu le 20 octobre prochain.

► **Motocross Gang des Vernes** : Le Maire informe le Conseil que le traditionnel cross du Gang des Vernes aura lieu le 14 octobre prochain. La commune offrira un trophée.

► **Recensement de la Population 2018** : Le Maire communique les chiffres issus de la collecte du recensement de la population sur la commune, soit 122 logements et 241 habitants. Une baisse est constatée par rapport au dernier recensement.

► **Dossier Eoliennes** : Les travaux vont prochainement débuter pour la préparation de la construction du parc éolien : giro broyage, après visite sur site avec l'ONF, études géotechniques et relevés topographiques. Tous les propriétaires et exploitants du projet seront informés par un courrier d'information générale.

Christèle Beauque précise que des élus municipaux de Gendrey ont été reconnus coupables par le Tribunal de Lons pour prise illégale d'intérêt.

► **APD Fontaine** : Le Maire rappelle que l'Avant Projet Définitif (APD) pour les travaux de la Fontaine sera présenté mercredi 14 mars à 9h30 en mairie en présence des services du Sidec, de l'architecte, et de la DRAC. Il est précisé que les travaux débiteront au début de l'année 2019.

Séance levée à 23h10